

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2024 A 20H00

Date de convocation : 05 juillet 2024

22 PLACE DE LA MAIRIE
40180 CLERMONT
Tel : 05.58.89.80.38

Présents : Mme BASTIAT Mélanie, M. GEFFARD Stéphane, Mme HOLVOET Angélique, Mme HOLVOET Rachel, Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia, Mme LAFOURCADE Stéphanie, Mme MANCIET Lucine, M. MENEGALDO Gilbert, Mme NAVARRE Béatrice, M. VIDAL Benoît.

Absents / Excusés : M. LAVIELLE Alexandre (pouvoir donné à Mme Mélanie BASTIAT), Mme SINGUERLIN Judith.

Madame Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Ordre du jour :

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2024 - 44	Subvention exceptionnelle - coopérative scolaire	Approuvée
2024 - 45	Bilan de la concertation et de l'arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)	Approuvée

Liste des délibérations examinées, publiée sur le site internet et affichée en mairie, le 16 juillet 2024.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 8 - abstention : 3

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de la directrice de l'école publique Marie Dubern afin de financer un projet.

Le coût total du projet est de 4 276 €.

La coopérative scolaire, l'association des parents d'élèves de Clermont ainsi que le département financeront en partie ce projet.

Monsieur le Maire propose que la commune participe exceptionnellement à ce projet à hauteur de 500 €, cette dépense sera financée par la somme inscrite au budget primitif à l'article 624 - transport de biens et transports collectifs - somme initialement prévue pour le transport des enfants à la piscine (prestation non réalisée cette année).

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- Décide d'allouer une aide exceptionnelle pour le financement du projet d'un montant de 500 €,
- Autorise M le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention,
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

BILAN DE LA CONCERTATION ET DE L'ARRET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 07 juin 2024, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 17 au 21 juin 2024 en mairie afin de permettre au public de formuler ses observations.

Le maire présente le bilan de cette concertation : 0 personne ayant consigné des observations sur le registre.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après et localisés sur le portail cartographique EnR :
 - o ZAEnR photovoltaïques :
 - PV toitures
 - L'ensemble du territoire de la commune de Clermont, d'une surface totale de 1502ha, peut-être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture,
 - PV ombrières
 - La parcelle cadastrée section A n°0764 d'une contenance de 925m², dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourrait être retenue comme zone d'accélération pour un projet d'ombrières photovoltaïques,
- Charge le maire de notifier la présente délibération.